

# CFDT-CULTURE –CGT-Archives

## Archives nationales d'Outre-Mer

Communiqué suite au CHSCT du 28 janvier 2016

Lors du CHSCT tenu le 28 janvier, l'ordre du jour prévoyait le vote de l'organigramme. Les organisations syndicales représentatives (CFDT-Culture, CGT-Archives) ayant indiqué que le projet présenté ne leur permettait pas de se prononcer, ce point a été examiné pour information et le vote reporté.

Rappelons que ce projet d'organigramme est né des difficultés professionnelles, hiérarchiques, relationnelles et fonctionnelles qui ont été rencontrées par la majorité des agents.

Deux raisons principales ont motivé cette demande de report :

### **Une concertation en trompe-l'œil**

L'intersyndicale des ANOM (CFDT-CGT-FSU) avait demandé par écrit, dès le 16 octobre dernier, que lors de l'élaboration de l'organigramme, « toutes les catégories d'agents soient consultées ». Cette demande a été renouvelée à plusieurs reprises, notamment lors du CHST du 10 novembre 2015 en présence de l'administration (SIAF et DGP) qui a convenu de la légitimité d'une telle demande.

Trois mois plus tard seuls les conservateurs du patrimoine (7 agents sur les 40 travaillant aux ANOM) ont vraiment été consultés.

Une réunion élargie aux agents des autres corps scientifiques a bien eu lieu, néanmoins le directeur a écarté toute demande de modification de la structure de l'organigramme faite lors de cette réunion. Les chargés d'études et les secrétaires de documentation n'ont donc eu qu'**une réunion d'information et non de concertation.**

Plus grave, les agents des autres corps (ingénieurs des services culturels, technicien des services culturels, informaticiens, chefs de travaux d'art, photographes, restaurateurs) n'ont eu **aucune réunion.**

De même, alors que l'organigramme implique de nouvelles répartitions d'encadrement, les agents concernés ne sont même pas conviés aux réunions d'information ou de concertation. Ils sont mis devant le fait -presque-accompli : leur fiche de poste est substantiellement modifiée sans qu'ils en soient avertis ! Nous nous y opposons fermement !

Révéléateur de l'état d'esprit qui anime la direction, les agents relevant de la catégorie C n'ont pas non plus été consultés. Les adjoints techniques d'accueil-surveillance-magasinage (11 collègues), n'ont eu qu'une réunion portant sur la fiche du référentiel métier du Ministère, et non sur l'organigramme ! Pourtant, là encore, des remises en cause majeures dans l'organisation du travail et dans sa répartition sont en jeu (définition de « missions principales » et « d'activités mineures », récupérations...). Les seules informations sont lâchées à la va-vite par le directeur lors du point quotidien qui se fait 10 minutes avant l'ouverture de la salle de lecture ! Notons pour finir que les adjoints administratifs qui forment le « pôle secrétariat » n'ont bénéficié d'aucune réunion, ni de concertation, ni d'information. Un comble quand on sait la position centrale occupée par nos collègues dans la structuration du service !

Ce vernis de concertation est inadmissible quand, dans le même temps, la ministre et le directeur général des patrimoines se satisfont de la « qualité du dialogue social » !

De même nous refusons que l'organisation future du service, qui sera un socle pour les années à venir, soit ainsi précipitée sous prétexte de calendrier à tenir.

Les agents ont attendu plus d'un an avant que ce travail de réflexion commence, ils n'en sont plus à quelques semaines d'attente !

### **Un projet extrêmement insuffisant**

La note d'intention, très générale, ne comporte aucune indication sur le projet du service, toujours en attente depuis 2 ans maintenant. Le dernier schéma d'organigramme, se contentant uniquement de la présentation des 4 départements, ne dit rien de l'organisation des différents services constitutifs de ces départements ni sur leurs interactions (transversalité).

Sans explication, inévitablement aucune matrice de passage digne de ce nom n'a pu nous être présentée et ce n'est pas la répartition des effectifs présentée le 12 janvier qui peut en tenir lieu.

Les bulles et les traits d'un organigramme ne se suffisent pas, nous l'avons maintes fois indiqué.

La conséquence première de l'absence d'explications est la présence d'incohérences entre le détail par département et les récapitulatifs, certains postes disparaissant, d'autres étant comptés deux fois.

D'autres erreurs concernent les tâches exercées par les uns et les autres, si bien qu'on finit par se demander si ce document décrit la situation actuelle ou celle prévue.

Tel quel, l'organigramme organise surtout le désordre de notre service plus qu'il n'en résout les dysfonctionnements !

Quant aux fiches de poste, elles concernent pour le moment uniquement les personnels de l'encadrement scientifique et administratif (conservateurs du patrimoine et attachés d'administration) ! Aucune ne concerne les agents issus des filières documentation, accueil-surveillance-magasinage, métiers d'art ou administrative (catégories A, B et C). Dans ce cadre, notons qu'il manque toujours celle de l'un des quatre chefs de département, tandis que celle du directeur, qui est la reprise de celle diffusée lors de l'arrivée de l'actuel directeur, ne tient pas compte du projet présenté !

Au total, le projet d'organigramme qui nous a été présenté est loin, très loin d'être abouti plus de huit mois après l'annonce de son lancement !

**Nos organisations syndicales ont largement fait part dans leur volonté de dialoguer pour construire un organigramme viable sur le long terme, un organigramme qui permettrait aux agents de remplir au mieux le service au public dans le respect de leurs fonctions et dans des conditions de travail améliorées.**

Les représentants CFDT-Culture et CGT-Archives au CHSCT Anom-Anmt

Aix-en-Provence, le 29 janvier 2016